

COMMUNE DE LUMIO

PRIX DE L'EAU par semestre :

- suite au Règlement du Service de l'Eau approuvé par délibération du Conseil Municipal le 19 décembre 2012 et modifié le 6 août 2013 –
- suite à la délibération du Conseil Municipal n° 57/2019 du 3 juillet 2019 instaurant une taxe d'assainissement sur les forages à usage domestique –
- suite à la délibération du Conseil Municipal n° 55/2021 du 20 mai 2021 augmentant les tarifs des parts fixes et des parts variables de l'eau et de l'assainissement –

A compter du 1^{er} SEMESTRE 2022 (facture émise à compter du 1^{er} janvier 2022) :

- Sans assainissement : INDEX x **2,12** € + **30** euros/logement (forfait)
- Avec Assainissement * : INDEX x **4,03** € + **60** euros/logement (forfaits)
- Avec Assainissement pour les abonnés (maison individuelle) utilisant leur forage à un usage domestique :
(Nbre de personnes du foyer x 40 m³/an) ou INDEX du comptage du forage x 1,91 €

Détail facture :

A) DISTRIBUTION DE L'EAU :

* Part Fixe :

Frais de fonctionnement du Service de l'Eau

- Forfait semestriel eau potable : 30 euros/logement

* Part Variable :

- Consommation Eau (prix sans taxe) : 1,75 euros/m³

B) REDEVANCES AUX ORGANISMES PUBLICS :

* Part Variable :

- Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique : 0,28 euros/m³

- Redevance pour Modernisation des Réseaux de
Collecte (uniquement si Assainissement eau) : 0,16 euros/m³

- Redevance pour prélèvement sur Ressource en Eau : 0,09 euros/m³

C) ASSAINISSEMENT : Collecte et traitement des eaux usées

* Part Fixe :

- Abonnement (forfait semestriel) : 30 euros/logement

* Part Variable :

- Redevance Assainissement (prix sans taxe) : 1,75 euros/m³

D) DIVERS :

- Frais de résiliation ou ouverture branchement : 30 euros

Le 17.02.2022